

Certificat Professionnel FFP

Chargé·e d'administration des payes du spectacle

17^{ème} session
Du 23 novembre au 11 décembre 2020
à Nantes



Sommaire

Objectif, descriptif, inscription...	p. 3
Tarif, contact...	p. 4
Programme détaillé de la formation	p. 5
Intervenants experts	p. 8
Méthodes, suivi individuel...	p. 9
Attestation, attribution du certificat	p. 10
Qui sommes-nous ?	p. 11
Bulletin d'inscription	p. 12



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Objectifs, descriptifs, inscription...

Bloc de compétences et passerelles



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

- PAYE & FORMATION : TOUTE NOTRE EXPERTISE A VOTRE SERVICE -
CAGEC GESTION SARL - CS 42206 - 12 allée Duguay-Trouin - 44022 NANTES cedex 1 - www.cagec.fr
RCS NANTES 440 846 830 - SARL au Capital de 23 000 € - SIRET 440 846 830 00014 - APE-NAF 6920Z

Objectifs généraux

Permettre de renforcer son employabilité dans le secteur culturel, d'avancer en confiance dans ses fonctions de Chargé·e d'administration des payes du spectacle, pour servir au mieux les intérêts de sa structure dans le respect des réglementations.

A l'issue de la formation, les participants sont en mesure :

1. d'établir les bulletins de salaire et les déclarations sociales du personnel intermittent de leur structure
2. d'avoir les bases et les réflexes pour rédiger un contrat de travail pour un intermittent
3. de gérer les frais et les différentes rémunérations dans le secteur culturel
4. de connaître les clés de la fonction

Les objectifs pédagogiques pour chaque module de formation sont détaillés dans les pages 5 à 7.

Descriptif du métier

Sous l'autorité de la direction ou de l'administrateur/administratrice, assurer la gestion administrative des payes et des contrats de travail, le suivi avec le personnel intermittent :

- traitement des payes ou établissement des éléments en relation avec un prestataire ou un cabinet
- traitement des déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles des charges sociales
- gestion des frais et des différentes rémunérations
- établissement des contrats de travail, relations avec le personnel intermittent

Cette formation ne peut pas être suivie en bloc de compétences. De même qu'un autre module du CAGEC ne peut remplacer ceux prévus dans le certificat.

Public

- Chargé·e de l'administration et de la gestion d'une association du spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...)
- Personnes salariées ou intermittentes du spectacle qui souhaitent évoluer vers cette fonction ou valider leurs connaissances et pratiques
- Toute personne qui souhaite s'orienter vers la fonction de Chargé·e d'administration des payes du spectacle (reconversion professionnelle, évolution de poste...)

Pré-requis

Expérience d'un an minimum dans le secteur culturel (administratif, artistique, technique) ou titre de niveau IV.

La personne devra avoir des connaissances ou une pratique en établissement de payes et de contrats.

Inscription des participants

1. Le/la candidat/e adresse au CAGEC les éléments suivants :
 - le bulletin de demande de pré-inscription
 - la fiche d'information indiquant notamment les fonctions et connaissances actuelles
 - une lettre de motivation
 - un *curriculum vitae* actualisé

C'est uniquement à l'issue de cet entretien que l'inscription pourra être confirmée.

Tarif 2020, contact...

Coût pédagogique : 2670 € net de taxes* (soit 178 € par jour)

105 heures - 35 heures par semaine
de 9h15 à 13h et de 14h à 17h15

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payés...) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 280 €.

Calendrier prévisionnel - Session du 23 novembre au 11 décembre 2020

	Expertise	Intitulé	Intervenant/e
Samedi / Dimanche			
1 jour	Accueil Métier	de 9h15 à 10h Cohésion de groupe	CAGEC : Sylvie+Tanguy Sabine Joubert
1 jour	Payes et gestion sociale du spectacle	Droits des intermittents	Tanguy Berthelot-Ritzen
2 jours	Contrats du spectacle	Contrats de travail du spectacle	Fanny Schweich
1 jour	Payes et gestion sociale du spectacle	Payes du spectacle	Tanguy Berthelot-Ritzen
Samedi / Dimanche			
1 jour	Contrats du spectacle	La gestion des droits d'auteur	Bruno Anatrella
1 jour	Payes et gestion sociale du spectacle	Payes du spectacle	Tanguy Berthelot-Ritzen
1 jour	Contrats du spectacle	Contrats de travail du spectacle	Fanny Schweich
2 jours	Payes et gestion sociale du spectacle	Comment rémunérer tous les acteurs d'une création ?	Emilie Le Thoër
Samedi / Dimanche			
3,5 jours	Payes et gestion sociale du spectacle	Payes du spectacle	Tanguy Berthelot-Ritzen
0,5 jour	Métier	Evaluation qualité	Tanguy Berthelot-Ritzen
0,5 jour	Métier	Entretiens professionnels (30 mn) Travail personnel (3h15)	Administrateurs/trices Tanguy Berthelot-Ritzen
0,5 jour	Métier - Validation du Certificat	Etude de cas	Sylvie Ricordaire

Votre contact Sylvie Ricordaire - Responsable formation

Ligne directe : 02 40 35 87 30



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

- PAYE & FORMATION : TOUTE NOTRE EXPERTISE A VOTRE SERVICE -
CAGEC GESTION SARL - CS 42206 - 12 allée Duguay-Trouin - 44022 NANTES cedex 1 - www.cagec.fr
RCS NANTES 440 846 830 - SARL au Capital de 23 000 € - SIRET 440 846 830 00014 - APE-NAF 6920Z

Programme détaillé de la formation

EXPERTISE : Payes et gestion sociale du spectacle - 8,5 jours

Les droits des intermittents – 1 jour

Tanguy BERTHELOT-RITZEN

- Identifier le champ d'application des différentes annexes
- Maîtriser les éléments liés à l'ouverture de droit (admission, réadmission...)
- Comprendre le fonctionnement d'indemnisation par Pôle Emploi (calcul du salaire de référence, de l'allocation journalière, du nombre de jours indemnisés...)
- Impacter le fonctionnement administratif lié à l'embauche sur les droits : contrat long ou non, intervention d'enseignement ou pédagogique...
- Valider les obligations formelles des salariés (BSM) et de l'employeur (AEM, Avis de versement) et les incidences en cas d'erreur

Payes du spectacle – 6,5 jours

Tanguy BERTHELOT-RITZEN

- Connaître les principes généraux et savoir calculer un bulletin de paye du régime général (mentions légales, brut, net imposable, net à payer, cotisations...)
- Comprendre les assiettes de cotisations et les spécificités applicables aux emplois d'intermittents (plafonds applicables pour les artistes et pour le personnel technique, caisses et taux spécifiques...)
- Identifier les différentes caisses spécifiques aux entreprises de spectacle et les obligations en matière de cotisations
- Vérifier les obligations liées à l'embauche d'un salarié et les documents à lui remettre (contrats de travail, bulletin, Attestation Pôle Emploi de fin de contrat...)
- Heures supplémentaires, fonctionnement et paiement, réductions patronales

- Déterminer les obligations en matière de frais professionnels
- Comptabiliser les congés payés en matière de paye
- Remplir les documents déclaratifs des différentes caisses (URSSAF, CNCS, POLE EMPLOI, AUDIENS, Congés Spectacles, AFDAS, CMB)
- Contrôle des fichiers DADS et cahier des charges de la norme DSN
- Point sur l'actualité : retenue à la source, réforme de la formation, heures supplémentaires...



Comment rémunérer tous les acteurs d'une création - 2 jours

Emilie LE THOER

La distinction entre les différents « statuts » pouvant coexister au sein d'une entreprise ou d'une association

- Salariés, Prestataires, stagiaires, bénévoles, spectacle en amateur, auteurs...
- La question de leur rémunération, indemnisation, gratification...

La rémunération sous forme d'honoraires

- Pour qui ? comment ?
- Quelles sont les conditions pour pouvoir facturer une prestation ? Les vérifications à effectuer par l'organisme
- Le régime auto-entrepreneur et son application dans le spectacle vivant

- Les risques : redressement, travail dissimulé

La rémunération en salaires

- L'application des conventions collectives
- La rémunération des artistes
- La rémunération des techniciens du spectacle vivant
- Les professions non artistiques

Atelier de pratique artistique, formation, cours, action culturelle, sensibilisation

- De quoi parle-t-on ?
- Question des activités accessoires ou connexes
- Ce que prévoient les textes conventionnels
- Appréciation des organismes sociaux et contrôles
- La prise en compte par Pôle Emploi des activités d'enseignement des intermittents

Le cumul d'activité et ses règles

- Les fonctionnaires et leurs activités accessoires
- Le cumul emploi-retraite

Les règles de contrôle et de vigilance

- La lutte contre le travail dissimulé et les obligations du donneur d'ordre

MÉTHODE : Valider sa pratique par des exemples de payes d'artistes et de personnel technique. De nombreux exemples concrets et des cas pratiques issus de situations réelles. Des dossiers avec les principaux textes juridiques. Chaque participant.e établira des bulletins et éléments connexes de la paye et repartira avec les corrigés.

Expliquer les fondements juridiques et réglementaires et valider l'acquisition de ces règles. Par des cas pratiques, des quizz et des échanges sur les cas concrets des participants. Un dossier avec les règles et fondements juridiques.



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

EXPERTISE : Contrats du spectacle - 4 jours

Les contrats de travail du spectacle - 3 jours

Fanny SCHWEICH

I. Les sources du droit du travail

1. Préambule sur la relation de travail

Critères et distinction avec les autres formes de collaboration (bénévolat / auteur/ indépendant)

2. Les sources à appliquer

Code / convention collective / accord d'entreprise / la jurisprudence comme indicateur

Comment chercher les articles de loi / comment trouver une décision de jurisprudence avec les références / où trouver les conventions collectives (démonstration et application)

3. Les conventions collectives du spectacle vivant

Déterminer la convention applicable
Le critère de l'extension
Les enjeux et les conséquences

II. Identifier et choisir le bon contrat

1. Les CDI

CDI norme de référence
CDII : retenir le principe et les salariés concernés

2. CDD de « droit commun »

Les différents motifs de recours et leur caractère impératif
Durée du CDD et règles de renouvellements (CDD à terme précis et CDD à terme imprécis)
Cas spécifique du CDD à objet défini
Prime de précarité

3. CDDU

Structures et emplois concernés
Caractère nécessairement temporaire
Distinctions avec le CDD de « droit commun »

Choisir le bon contrat pour l'artiste du spectacle dans ses différentes fonctions : enseignement, activités connexes, répétitions et représentations, artiste amateur

III. Le contenu du contrat

1. Les mentions obligatoires

Savoir trouver les mentions obligatoires et focus sur l'importance du motif de recours

Les mentions supplémentaires pour les contrats à temps partiel

Point sur la signature du contrat (jurisprudences et actualités)

2. Focus sur la rémunération

Les différents modes de rémunération : cachet/services/heure/mensualisation et leur déclaration au titre des annexes 8 et 10.

Les principes attachés à la rémunération

La rémunération de l'artiste en dehors de la scène : enseignement, activités connexes, action culturelle

3. Focus sur la durée du travail

a) Respecter les durées planchers et les plafonds

Temps de travail effectif / temps de travail effectif et temps de trajet

Durées maximum du travail : durées légales et conventionnelles à connaître – temps de repos quotidien et amplitude de la durée du travail

Durée maximum dans le cadre de cumul de contrats de travail

Le temps partiel : durée minimum du travail imposée par la loi et les conventions collectives

b) Heures supplémentaires et complémentaires

La durée légale du travail

Les majorations à prévoir pour heures supplémentaires
Modulation du temps de travail : définition et principes de fonctionnement

IV. La fin du contrat de travail

Rupture anticipée du CDD : la démission

Rupture conventionnelle : procédure, montant de l'indemnité

Licenciement pour motif personnel



Gestion des droits d'auteur = sensibilisation

1 jour

Bruno ANATRELLA

Ce qui est protégé par le droit d'auteur

- Les conditions d'accès à la protection par le droit d'auteur
- Les droits accordés par le droit d'auteur
- Les droits patrimoniaux : les droits d'exploitation des œuvres non-tombées dans le domaine public
- Les droits moraux

Les organismes de gestion collective : SACD, SACEM, SPEDIDAM... : fonctionnement

- Etendue des répertoires des organismes de gestion collective
- Le recours à un organisme de gestion collective est-il obligatoire ou un accord direct avec les auteurs/artistes concernés peut-il être conclu ?
- Quelles sont les obligations des « adhérents » à l'égard de leur organisme de gestion collective ?
- Qu'en est-il lorsqu'une partie des auteurs/artistes d'un spectacle n'est pas « adhérent » d'un organisme de gestion collective ?

MÉTHODE : Des apports théoriques solides sur les réglementations et la jurisprudence complétés par l'étude des principaux modèles de contrats de travail. Cela sera complété par des exemples et documents pratiques permettant d'envisager concrètement les différents « process » à mettre en place et accords à formaliser.



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

=> 1er Jour

Cohésion de groupe et réflexion sur la fonction de « Chargé-e d'administration des payes du spectacle »

1 jour

Sabine JOUBERT

Lors de la première journée, nous explorerons des thématiques sous forme d'exercices ludiques, créatifs et participatifs :

- Ateliers ludiques pour mieux se connaître
- Echanges en binômes pour partager ses expériences de terrain
- Questionner sa fonction, son champ d'action, son positionnement avec des outils créatifs

=> 19è jour - après-midi

Evaluation qualité

0,5 jour

Tanguy Berthelot-Ritzen
Sylvie Ricordaire

Une évaluation écrite/orale sur la qualité de la formation est réalisée avec les responsables pédagogiques. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur cette module.

Enfin, un bilan écrit « à froid » vous sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après.

=> 20è jour

Entretien avec un-e administrateur-trice

30 mn par participant

Sylvie Ricordaire - coordinatrice

Discussion privilégiée en face à face avec un-e administrateur-trice pour mieux connaître ce métier, avoir l'avis d'un professionnel sur votre employabilité, évoluer dans votre carrière...

Travail personnel

3 heures 15

Tanguy Berthelot-Ritzen

Des exercices complémentaires à faire en autonomie sont transmis. Ils permettront confirmer l'appropriation de ce qui a été vu en formation. Durant ce temps, l'intervenant est disponible pour répondre aux questions des participants.

Etude de cas

0,5 jour

Cette étude de cas porte exclusivement sur les aspects sociaux et juridiques vus lors de la formation.



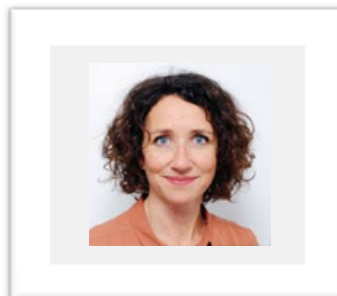
Intervenants·es experts

Tous nos intervenants sont reconnus pour leur expertise (entre 15 et 20 ans d'expérience dans le secteur du spectacle). Certaines de leurs interventions ne sont proposées qu'au CAGEC (Les droits des intermittents, les différentes formes de rémunérations dans le secteur culturel...).



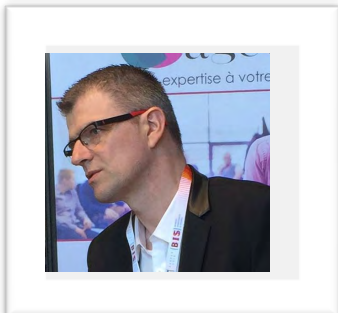
Bruno Anatrella

Avocat au barreau de Paris, Bruno Anatrella est le cofondateur du Cabinet BAGS AVOCATS.



Emilie Le Thoër

Avocate au barreau de Nantes, elle s'est spécialisée dans le secteur culturel



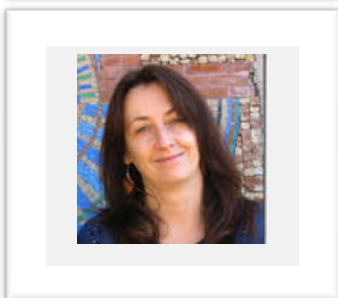
Tanguy Berthelot-Ritzen

Directeur du CAGEC et du Service gestion sociale depuis plus de 20 ans.



Fanny Schweich

Juriste. En 2017, elle crée For companies, une structure dédiée à l'information juridique des professionnels du spectacle vivant.



Sabine Joubert

Co-directrice du label musical Prikosnovénie.

Avec chaque intervenant/e, les participants bénéficient des apports méthodologiques et des connaissances indispensables à la thématique. La formation, très vivante et interactive, met le participant en situation par des études de cas concrets, des travaux sur informatique, et des travaux en atelier. L'échange et les questions sont favorisés pour répondre à leurs préoccupations. Les intervenants apportent également une forte dimension conseil.



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Moyens, suivi individuel...

Moyens

- Des intervenant·es experts : Tanguy Berthelot-Ritzen, Fanny Schweich, Emilie Le Thoër, Bruno Anatrella, Sabine Joubert
- Des supports pédagogiques complets (dossiers comprenant la réglementation, modèles de contrats...)
- La présence au quotidien de l'équipe d'encadrement : Tanguy Berthelot-Ritzen, Sylvie Ricordaire
- Une salle adaptée équipée de postes informatiques individuels
- Les connexions internet
- Le matériel de vidéo-projection

Suivi individuel

Au CAGEC, l'effectif limité permet d'emblée une écoute de chaque participant. Notre équipe d'encadrement est présente à chaque début de journée pour faciliter l'échange et signaler à l'équipe pédagogique et à la direction toute difficulté.

Pour chaque module, une évaluation des acquis « en continu » est réalisée, soit par QCM, soit par un exercice pratique, immédiatement corrigé, ce qui permet de suivre les acquis et de répondre à d'éventuelles difficultés.

A l'issue de la formation, des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des besoins exprimés. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans les mois qui suivent la formation.

Un bilan « à chaud » écrit et oral à la fin de la formation sur l'ensemble du parcours est réalisé avec la direction du CAGEC. Ce bilan permet d'améliorer les sessions suivantes en tenant compte des remarques mais aussi de connaître le ressenti global de chacun.

Enfin, un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant·es 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique après plusieurs mois.

Suite de votre parcours de formation

Continuez à développer votre parcours de formation en suivant des modules cours au CAGEC ou en vous orientant vers des formations universitaires. Cela vous permettra de vous projeter sur un poste d'administrateur/trice ou de directeur/trice de structure culturelle.

Attestation, attribution du certificat

Attestation de formation

La formation est, dans tous les cas, validée par une attestation de formation détaillée qui valorise votre parcours professionnel.

Validation du Certificat professionnel FFP Chargé-e d'administration des payes du spectacle

La formation *Chargé-e d'administration des payes du spectacle* fait l'objet d'une validation réalisée de la façon suivante :

Etape 1 un contrôle des connaissances en contrôle continu :

QCM ou exercices pratiques pour chaque module (50% de la validation - 6 contrôles continu - chaque contrôle noté sur 20), évalué par l'intervenant expert ;

Etape 2 une étude de cas le dernier jour de la formation

cet examen (25% de la validation - noté sur 20) est évalué par les intervenants experts concernés pour chaque partie et coordonnée par la direction du CAGEC ;

Etape 3 un entretien individuel avec un professionnel :

un administrateur ou un responsable de lieu conventionné, qui évaluera l'appropriation de la fonction Chargé-e d'administration des payes du spectacle par le participant, et sa connaissance du fonctionnement d'une structure de spectacle, selon une grille d'évaluation conçue par le CAGEC et validée par des administrateurs de lieu (25% de la validation - noté sur 20).

Cette validation est également conditionnée à l'assiduité obligatoire du participant pour les 15 jours de la formation.

Attribution du Certificat Professionnel FFP

Le CP FFP *Chargé-e d'administration des payes du spectacle* est attribué lorsque :

- pour les étapes 1 et 2, le participant a obtenu la note minimum de 12/20 ;
- pour l'étape 3, le participant a obtenu la note minimum de 10/20.

Le CAGEC est le seul organisme habilité pour délivrer ce Certificat. Il vous apporte un atout significatif pour développer votre employabilité dans le secteur du Spectacle.

99 % des participant-es ont obtenu leur certificat
(taux calculé sur l'ensemble des sessions)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

Qui sommes-nous ?

DÉCOUVRIR LE CAGEC

Le CAGEC est un centre de gestion et de formation au service des professionnels du spectacle et de la culture depuis 1982.

Plus de 400 administratrices, administrateurs, responsables, chargés-es de production ou de diffusion... viennent en formation chaque année sur les thèmes experts que nous leur proposons, à Paris, et à Nantes.

Plus de 300 compagnies, lieux de diffusion, festivals, producteurs, ensembles instrumentaux... nous confient leurs payes et leurs déclarations sociales pour une gestion sociale simplifiée.

QUELLES SONT LES VALEURS DU CAGEC ?

Notre motivation et celle de notre équipe, c'est la satisfaction de nos clients quand leurs questions trouvent réponse, quand leurs problèmes trouvent une solution concrète, quand malgré les difficultés quotidiennes, nous pouvons apporter bonne humeur et confiance.

Mais le CAGEC est d'abord reconnu pour son expertise, la qualité de ses intervenants, ces thèmes pointus et exclusifs, la fiabilité de ses prestations, le sens et le plaisir de l'accueil. C'est toute cette expérience du secteur que nous mettons à votre service.

Tanguy Berthelot-Ritzen

Directeur, gérant.

Des références prestigieuses

ces structures ont fait appel au CAGEC depuis 2017 pour des thèmes juridiques (intermittence, paye, contrats...).

THÉÂTRE
NATIONAL DE
LA DANSE
chailot

MC
2:

le
théâ-
tre
scène
nationale
saint-
nazaire

Disneyland
PARIS

m
INSTITUT INTERNATIONAL
DE LA MARIONNETTE
PÔLE RECHERCHE
ET DOCUMENTATION

OPÉRA NATIONAL
BORDEAUX

ST-QUENTIN
EN-YVELINES
THEATRE
SCÈNE
NATIONALE



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

- PAYE & FORMATION : TOUTE NOTRE EXPERTISE A VOTRE SERVICE -
CAGEC GESTION SARL - CS 42206 - 12 allée Duguay-Trouin - 44022 NANTES cedex 1 - www.cagec.fr
RCS NANTES 440 846 830 - SARL au Capital de 23 000 € - SIRET 440 846 830 00014 - APE-NAF 6920Z

Demande de pré-inscription

Formation : Chargé/ d'administration des payes du spectacle
23 nov. au 11 déc. 2020 - Nantes

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5 6 à 9 10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Si vous vous trouvez en situation de handicap, faites-le savoir à Sylvie au 02 40 35 87 30. Elle portera une attention particulière à vous accueillir et à vous orienter dans vos démarches. Elle informera l'intervenant/e qui veillera à vous installer au mieux pour votre confort.

Financement du stage

AFDAS OPCO autre Employeur Pôle Emploi Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.